



Maître ALEXIS NORGUET - Notaire



Tarifs maximum des prestations non tarifées en euros applicable à partir du 1^{er} octobre 2022

	HT	TTC
Avant-contrat (promesse de vente / compromis SSP)	125,00	150,00
Contrat de réservation	500,00	600,00
Inscription de testament au Fichier Central et conservation à l'étude (par testament et hors coût du FCDDV)	48,70	58,44
Avis de valeur (par bien immobilier)	100,00	120,00
Bail commercial ou professionnel (initial ou renouvellement)	1.250,00	1.500,00
Constitution de SCI avec uniquement apport en numéraire	1.500,00	1.800,00
Autres constitution de société et autres actes et formalités du droit des sociétés	Sur devis	
Cession de fonds de commerce ou de droit au bail	Sur devis	
Acte de dépôt de pièces dans le cadre d'un CRM	400,00	480,00
Autres actes de dépôts et autres actes soumis à honoraires	Sur devis	
Procuration SSP (à la charge du mandant)	25,00	30,00
Convention de Quasi Usufruit	0,50% HT des valeurs objet du Quasi Usufruit avec un minimum de 100 € HT	

Tarif des prestations exprimé en euros hors droit d'enregistrement, taxe et débours éventuels selon la nature de l'acte

Par application de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 06 août 2015,

du décret N° 2016-230 du 26 février 2016 et de l'arrêté du 26 février 2016



Maître ALEXIS NORQUET - Notaire



Les honoraires TTC de négociation pratiqués par l'étude
sont déterminés selon le barème suivant avec un minimum de 500 € TTC :

DE 0 € à 50.000 €	↗	8 % TTC
AU DESSUS DE 50.000 €	↗	2,5 %TTC

Les tranches ci-dessus sont cumulatives

Tarif des honoraires de négociation fixés par application de la loi pour la croissance,
l'activité et l'égalité des chances économiques du 06 août 2015,
du décret N° 2016-230 du 26 février 2016 et de l'arrêté du 26 février 2016

Retrouvez toutes nos annonces sur www.immonot.fr et sur www.immobilier.notaires.fr